

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Jéliote, rue de la Poste, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Claude LACOUR,

Date de convocation : jeudi 2 avril 2026,
Secrétaire de séance : Dany BARRAUD

Etaient présents 72 titulaires, 1 suppléant, 2 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Pierre LENDRES, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe VIGNEAU, Philippe BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Philippe SANSAMAT, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Didier LOUSTAU, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christophe DOUS BOURDET-PEES, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Christian ZAMUNER, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Stéphanie CAZABONNE, Jean-Philippe GRUEL, Marc OXIBAR, Corinne LAGRAVE, Marie-Lyse BISTUÉ, Nicolas MALEIG, Iñaki ECHANIZ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, Sébastien DE TRUCHIS, Flora LAPERNE, Sonia CAMPAGNE, Patrick NAVARRO, Geneviève CIMORRA, Clément SERVAT, Carole LADEUIX, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Michel ADAM, Florian MIROU, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON, Christophe GUÉRY

Suppléants : Janick ITURRALDE (suppléante de Frédéric BARATS)

Pouvoirs : Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Élodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS

Absents : Jean CONTOU CARRÈRE, Elodie JIMENEZ

RAPPORT N° 260409-01-ADM-

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le doyen d'âge du Conseil Communautaire, M. Claude LACOUR

M. Claude LACOUR rappelle qu'en vertu de l'article L5211-2, le Président de la Communauté de Communes est élu par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En l'absence de majorité absolue à l'issue du 2ème tour, il est procédé à l'élection du Président à la majorité relative au cours d'un 3ème tour.

En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé, le Président de séance propose de procéder dans les conditions rappelées ci-dessus à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Il propose le premier conseiller communautaire dans l'ordre alphabétique de la liste, Monsieur Dany BARRAUD, soit désignée comme secrétaire.

M. Claude LACOUR procède ensuite à l'appel nominal des conseillers communautaires :

Nombre de membres composant le conseil communautaire : 75

Nombre de membres présents : 73

Nombre de pouvoirs : 2

Quorum requis : 38

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Les conseillers communautaires suivants se portent candidats à la Présidence :

- Marc OXIBAR

Le Président de séance propose enfin de désigner deux conseillers communautaires en tant qu'assesseurs chargés du dépouillement des votes. Monsieur Yann CAMOU JUNCAS et Madame Ophélie ESCOT se portent volontaires.

Il est procédé au déroulement du vote : conformément à l'article 20 du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en date du 14 novembre 2024, le mode de votation est le vote électronique par boîtier qui peut être utilisé aussi bien dans le cadre d'un scrutin public que dans le cadre d'un scrutin secret.

Chaque conseiller communautaire est doté d'un boîtier de vote électronique.

Au terme des opérations de dépouillement et à l'issue du 1er tour de scrutin (cf. procès-verbal ci-joint),

Marc OXIBAR ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, et immédiatement installé.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 9 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 064-200067262-20260409-260409_01_ADM-DE

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé DB

Signé MO

Dany BARRAUD

Marx OXIBAR